

Intervention de Catherine EDEL-LAURENT

Point 3 - 101/06/2025 - Délégations permanentes du maire

Monsieur le Maire,

Il ressort du rapport d'information que vous avez confié une mission d'étude visant à améliorer la fluidité de la circulation sur quatre carrefours régulés par feux tricolores au cabinet CERYX trafic system pour 18 810 € HT.

Pourriez-vous préciser le contenu de cette étude ?

Concerne-t-elle notamment le carrefour Leclerc / rue des Bonnes Gens, dont le feu tricolore de la rue des Bonnes Gens est actuellement neutralisé sur votre décision ?

Ce secteur reste l'un des principaux points noirs identifiés à Obernai par le baromètre des villes cyclables de la Fédération française des usagers de la bicyclette, la FUB, dont les résultats viennent tout juste d'être publiés.

Intervention de Catherine EDEL-LAURENT

Point 5 - 103/06/2025 - Aménagement d'un terrain de football à 5 au stade omnisports

Monsieur le Maire,
Chers collègues,

Ce projet figurait dans votre programme et vous le présentez aujourd'hui. Comme nous l'avons déjà exprimé en commission, notre groupe regrette que les investissements de la ville soient décidés sans une vision d'ensemble.

Nous estimons qu'il manque aujourd'hui un diagnostic global des équipements sportifs existants, de leur taux d'occupation, des besoins exprimés par les clubs, du nombre de pratiquants, ainsi qu'une réflexion sur l'émergence de nouvelles pratiques sportives.

C'est sur ces bases que devrait se définir une programmation cohérente, avec une vision à long terme au service de la jeunesse et du développement des pratiques sportives à Obernai.

Notre groupe s'abstiendra sur ce point.

Intervention de Catherine EDEL-LAURENT

Point 6 - 104/06/2025 - Requalification du site de l'ancien hôpital : échanges fonciers avec la SCCV O'cœur d'Obernai Hôpital

Monsieur le Maire,
Chers collègues,

Vous nous saisissez aujourd'hui à la demande des promoteurs Scharf et Topaze, qui revoient à la baisse leur ambitieux projet O'cœur d'Obernai.

Ils souhaitent notamment rétrocéder à la Ville une parcelle acquise il y a une dizaine d'années, initialement destinée à la construction d'un troisième bâtiment et de son parking souterrain relié à la première tranche. **C'est, pour nous, la preuve que le projet initial était surdimensionné.**

Le programme se limite désormais à :

- un hôtel et des commerces, avec un stationnement mutualisé dans le silo privé – grâce à la modification n° 4 du PLU du 27 septembre 2017 que vous avez introduite,
- des logements haut de gamme dans l'ancien tribunal,
- et, plus récemment, 20 logements sociaux confiés à Obernai Habitat, organisme que vous présidez,

Nous prenons acte de cette évolution, qui va dans le sens d'un projet plus équilibré.

Je me souviens avoir participé à la réunion publique de présentation de ce projet immobilier organisée par les promoteurs à la salle des Fêtes, en octobre 2016. Vous étiez présent et au moment des questions posées par l'assistance, je vous ai interpellé sur l'absence totale de mixité sociale dans le programme O'cœur d'Obernai sans obtenir de réaction de votre part.

L'intégration de logements sociaux constitue aujourd'hui une avancée.

Et, puisqu'Obernai Habitat est partie prenante, nous vous sollicitons de nouveau : pouvez-vous nous communiquer la version amendée du Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) du bailleur que vous présidez ? En mars 2024, à notre demande, vous aviez porté à notre connaissance le projet PSP 2024-2029. En effet, ce programme de 20 logements aidés n'y apparaissait pas.

Ce quartier un peu moins dense comprendra au final un square paysager dont l'aménagement sera entièrement à la charge de la ville. Cet espace public s'inscrira au sein d'une opération de promotion privée qui avait fait l'objet d'un projet d'aménagement d'ensemble...

Comme je l'ai indiqué en commission, l'acquisition de ce foncier est aussi l'occasion d'ouvrir la réflexion sur les besoins complémentaires de quelques places de stationnement d'arrêts-minute pour les commerces.

A ce jour, la rue de la Filature et l'allée Hélène Wucher, toutes deux issues du projet O'Coeur d'Obernai, ne sont toujours pas intégrées dans le domaine public communal.

Nous considérons que la régularisation de cette situation est un préalable indispensable à toute nouvelle transaction avec les promoteurs Scharf et Topaze.

Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Intervention de Catherine EDEL-LAURENT

Point 10 - 108/06/2025 - Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire,
Chers collègues,

Parmi les créations de poste, présentés ce soir figure l'ouverture d'un poste d'agent polyvalent affecté à la Léonardsau.

Cette création intervient après le recrutement plus tôt cette année d'un chargé de projet culturel et patrimonial également affecté à la Léonardsau.

Nous vous avons interpellé sur le budget de fonctionnement du futur centre de ressources de la Léonardsau et n'avons pas encore l'ombre d'une réponse chiffrée sur la question.

Pour cette raison, notre groupe s'abstiendra.

Intervention de Catherine EDEL-LAURENT

Point 20 - 118/06/2025 - Approbation du contrat local de sécurité intégrée entre l'Etat et la ville d'Obernai

Monsieur le Maire,
Chers collègues,

J'ai lu avec attention le document présentant les enjeux et les engagements réciproques du contrat local de sécurité, visant à prévenir et à lutter contre la délinquance.

Je souhaiterais soulever deux points :

- Lutte contre l'usage de stupéfiants et les trafics

L'usage de stupéfiants et les trafics qui s'y rapportent demeurent une préoccupation importante dans certains quartiers, comme en témoignent les plaintes régulières des riverains.

Pourriez-vous nous préciser si ce dispositif de « référents participation citoyenne » est déjà en place dans les secteurs identifiés comme sensibles (cf. page 16 du document) ?

- Sécurité des manifestations et recours aux drones

Le chapitre 3.8 (page 19) traite de la sécurité lors des manifestations et fêtes locales. Toutefois, je n'y ai pas trouvé d'information concernant l'éventuel recours à la vidéoprotection par drones.

Or, ce dispositif a déjà été utilisé, notamment dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2025 autorisant la captation et la transmission d'images par le groupement de gendarmerie départementale pendant la programmation des Estivales.

Ne serait-il pas pertinent d'intégrer explicitement cette possibilité de recours aux drones dans le contrat local de sécurité ?